

Code du travail : liquidation totale, merci Macron ! Votez bien...

écrit par Laurent Bras | 9 juin 2017

Avant les élections législatives, le gouvernement Macron a présenté la feuille de route de ce que sera la nouvelle loi sur le Code du Travail. Parmi ces dispositions, on retrouve celles qui étaient déjà contenues dans la Loi El Khomri, mais qui n'avaient pas pu être mise en œuvre compte-tenu des mobilisations sociales et des manifestations qui avait eu lieu dans tout le pays en 2016.

Parmi les points d'achoppements figure la volonté d'instaurer la primauté des accords d'entreprises sur les accords de branches dans la plupart des domaines relevant du Code du Travail. Les salariés, déjà victime des plans de restructurations et des délocalisations, à l'intérieur même de l'Union Européenne, se verront demain confrontés à une concurrence entre entreprises d'une même branche. Ainsi, dans les entreprises où le dialogue social est réduit à portion congrue, ou en l'absence de représentant syndicaux indépendants des pressions exercées par la direction, **ce sera le moins disant-social qui prévaudra.**

Et parmi les autres dispositions, il y a une sérieuse remise en cause des indemnités prud'homales, une remise en cause du modèle du CDI, avec une généralisation de la précarité salariale.

Cette Loi Travail N°2 n'est qu'en fait la face caché de l'iceberg euro-mondialiste. **La lutte contre le chômage n'est qu'un prétexte. L'objectif de cette Loi Travail N°2 (Loi El Khomri à la puissance 1000) n'est que de répondre à la finance mondialisée : organiser l'austérité, briser les derniers**

acquis sociaux de notre pays, appliquer les recommandations de l'Union Européenne pour mettre en place la déréglementation du travail. Ceci étant la contrepartie pour le maintien de la France dans l'Euro. N'ayant pas la possibilité de dévaluer notre monnaie, puisque notre souveraineté dans ce domaine n'existe plus, le gouvernement français organisera la dévaluation salariale.

Cette Loi Travail N°2 n'est qu'une liquidation pure et simple des droits des salariés, la volonté de détruire plus de deux siècles de conquêtes sociales et ouvrières en France. **Enfin les grandes conquêtes sociales du Front Populaire et du Conseil National de la Résistance seront sacrifiées sur l'autel de l'ultra-libéralisme de l'Union Européenne par Macron et son gouvernement.**

C'est pourquoi il faudra que demain nous élisions à l'Assemblée Nationale, le plus possible de véritables députés patriotes, véritablement défenseurs sociaux, et qui s'opposent de façon ferme à toute tentative de réformer le Code du Travail qui va à l'encontre des droits des salariés. Ce sera bien évidemment une des priorités des futurs députés Front National au Parlement Français.

Ensuite, il faudra que les organisations syndicales, dans l'unité la plus large, organisent la riposte face au gouvernement Macron et sa politique anti-sociale.

Pour notre part, au cercle Front syndical, nous sommes prêts à prendre nos responsabilités : faire élire le maximum de députés Front National, défenseurs des droits des salariés les 11 et 18 Juin. Et ensuite, respectivement dans nos syndicats, faire en sorte que la mobilisation contre cette loi d'un autre âge s'organise, en toute indépendance, sans sectarisme aucun.

—